

PCDR

Commission Locale de Développement Rural

Rapporteur : Katty BURGEON

Adresse de messagerie :
katty.burgeon@esneux.be
Téléphone : 04/380.94.12

Fiche 1.1 – Centre d'Esneux : modification de l'esquisse

L'objet de la réunion consiste en la présentation de la dernière version de l'esquisse du projet de revalorisation du Centre d'Esneux, modifiée et adaptée aux recommandations des citoyens et commerçants.

Parmi les changements majeurs du projet, on dénombre :

- la suppression du bâtiment à appartements permettant d'autofinancer l'éventuelle future Maison communale, laissant place à un espace de parking à proximité des commerces ;
- la dimension de l'éventuelle future Maison communale : désormais, elle se constituera d'un rez-de-chaussée + 1 étage avec une superficie de 500 m² au sol (rez-de-chaussée commercial supprimé car surfaces commerciales en suffisance selon les commerçants) ;
- le déplacement de l'éventuelle future Maison communale à proximité du bâtiment Eloy ;
- le déplacement de la route à proximité du bâtiment Eloy ;
- la création d'un terrain de pétanque et d'une aire de jeux pour enfants à l'endroit où était initialement prévue la Maison communale ;
- la possibilité d'ouvrir temporairement la route le long des commerces à la circulation, notamment en période hivernale.

Suite à la modification de l'esquisse, diverses remarques et suggestions sont émises par les membres de la commission.

Certains ne semblent pas apprécier la disposition des emplacements de parking situés à l'entrée du centre. Un membre suggère d'ailleurs des emplacements perpendiculaires à la route. Madame Iker explique que cette option n'a pas été retenue car ce type d'emplacements nécessite un espace trop important. De plus, Monsieur Delecour, fonctionnaire délégué, apprécie l'effet de porte créé par les emplacements de parking situés de part et d'autre de la route, incitant les automobilistes à ralentir à l'entrée du centre.

Madame Iker ajoute qu'un parking sera prévu à proximité de la future Maison communale. Une partie de ce parking sera financée par la société Eloy et sera accessible au public. Un membre émet en outre le souhait que les espaces de parking soient indiqués sur une carte et des panneaux afin d'en faciliter l'accès aux personnes qui ne connaissent pas la commune.

En ce qui concerne l'ouverture de la route située à proximité des commerces, certains estiment qu'il nécessite d'en modérer l'accès afin de ne pas s'éloigner du projet initial qui consistait à favoriser la convivialité dans le centre en diminuant l'importance de la voiture. Madame Iker explique que l'ouverture de la route s'organisera en concertation avec les commerçants mais se limitera à quelques moments de l'année comme la période hivernale. En effet, l'idée n'est pas de créer deux routes mais de revaloriser le centre en multipliant les espaces de convivialité.

Présents :

BELLIERE François
CALVAER Adrien
DEFECHEREUX Daniel
FLAGHOTIER Anne-Catherine
GEORIS Pierre
IKER Laura, Présidente
JEGHERS Pierre
LIGOT Pierre-Charles
PEETERS Robert
ROTA Gianfranco
VANNI Maurine, GREOVA
WOILLARD Marc

Excusés :

BURGEON Katty
DUPRET Benoît
LEMAITRE Julien
MONAMI Rémi
VISSE Pierre

Madame Iker poursuit la réunion en expliquant que certains commerçants avaient émis le souhait de conserver le trottoir actuel afin de limiter les dépenses et la durée des travaux. Madame Iker ajoute ensuite que cette possibilité a été envisagée mais ne sera pas retenue étant donné qu'elle engendrerait la réduction de 12 places de parking sans pour autant constituer une réelle économie d'argent pour la commune.

La possibilité de déplacer la Maison communale dans les bâtiments de Monsieur Jorssen avait été envisagée mais s'est avérée trop onéreuse.

Un membre souligne une remarque émise lors de la présentation de l'esquisse à la population où certains citoyens s'inquiétaient de voir apparaître une présence trop forte de béton dans le centre. Madame Iker rappelle qu'en ce qui concerne l'éventuelle future Maison communale, le souhait des autorités communales est de créer un bâtiment vitré avec de la verdure et non pas un bloc de béton.

Il est ensuite spécifié que le chalet sur le parking Infrabel sera prochainement retiré étant donné qu'un accord a été conclu entre Infrabel et la commune afin d'y créer 80 emplacements de parking.

Un membre souhaite savoir si le projet respecte l'équilibre budgétaire. Madame Iker spécifie que la future Maison communale ne sera construite que si les autorités communales trouvent une possibilité d'autofinancement via notamment la construction d'un immeuble à appartements.

La vitesse autorisée dans le centre s'élèvera à 30 km/ heure avec la présence de casse-vitesse naturels favorisant le respect de cette limitation.

En ce qui concerne la durée des travaux, Madame Iker précise que ces derniers seront réalisés en plusieurs phases. La durée des travaux à proximité des commerces ne devrait pas excéder les 2 mois puisque l'égouttage a déjà fait l'objet d'une révision.

Un membre s'interroge sur le mur anti-crue et la possibilité de créer un accès à l'Ourthe. Madame Iker rappelle qu'il n'est pas possible de toucher à la hauteur du mur anti-crue.

Un membre s'interroge sur la surface disponible pour l'organisation d'un marché dans le centre. Madame Iker précise que la volonté n'est pas de déplacer le marché du vendredi dans le centre mais plutôt de mettre en place un petit marché de produits locaux.

Pour ce qui est du passage en dessous du pont, Madame Iker rappelle que le SPW avait marqué son refus quant à sa réalisation et qu'il n'est donc pas possible de l'inclure dans le projet.

Les membres de la commission s'accordent finalement sur la valeur ajoutée qu'apporte le projet de revalorisation du centre d'Esneux, à condition bien sûr que la dimension de la convivialité prime sur le reste et que l'accès à la voiture, notamment le long des commerces, soit modéré.

Il est finalement convenu d'approuver les procès-verbaux lors d'une prochaine réunion.

La séance se clôture à 20h35.